

SCA LES VIGNERONS DE COTIGNAC

N° siren 819051467

1, RUE BORGHINO-ARNOUX
Tel 04 94 04 60 04

83570 COTIGNAC

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 26 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 Janvier, à quinze heures, une Assemblée Générale extraordinaire s'est tenue à huis clos conformément aux dispositions à la Loi n°2020-1497 du 2 décembre 2020 et du décret n°2020 1614 du 18/12/2020, sur première convocation faite par le conseil d'administration, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration
- Mise en conformité des statuts avec l'arrêté du 20 février 2020 portant homologation des statuts types des sociétés coopératives agricoles
- Ajout de la possibilité pour la coopérative de réaliser son Assemblée par visio-conférence (art.38)
- Pouvoirs pour les formalités

Chaque associé a été convoqué par lettre envoyée le 4 Janvier 2021 et un avis de convocation a été publié le 11 Janvier 2021 dans VAR MATIN.

Les associés ayant été invités à voter par correspondance dans le cadre d'une consultation écrite, il a été établi une feuille de présence, permettant de constater que 196 associés représentant 903 voix ont voté par correspondance, de sorte que le quorum prévu à l'article 43 des statuts est atteint. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

Le président déclare que tous les documents prévus par la loi ainsi que par les statuts ont été adressés correspondance ou déposés en consultation sur le site internet de la coopérative www.vigneronsdecotignac.com (page Actualités Coopérateurs avec accès sécurisé), à compter de la convocation. Les documents sont les suivants :

- Rapport du Conseil d'Administration à la mise à jour statutaire
- Statuts modifiés selon l'arrêté du 20 février 2020, par l'AGE du 26 janvier 2021

Aucune question n'a été posée par écrit.

Le présent procès-verbal rend compte des votes recueillis sur chacune des résolutions figurant à l'ordre du jour.

Les scrutateurs désignés sont Madame BEGUIN Laurence, 
et Monsieur JACQUET Jean Marie, en sa qualité de représentant de la SCEA DU BESSILLON. 

Le secrétaire de séance désigné est Madame CAZENAVE Nadine. 

1^{ère} résolution : Mise en conformité des statuts de la Coopérative Les Vignerons de Cotignac avec l'arrêté ministériel du 20 février 2020.

Le Président, après avoir fait lecture du rapport du Conseil d'Administration et avoir rappelé qu'un arrêté en date du 20 février 2020 est venu modifier les modèles de statuts des sociétés coopératives agricoles, en rappelant les innovations principales de la Loi Egalim ; propose l'adoption dans leur intégralité des statuts.

L'assemblée générale extraordinaire, décide d'adopter les nouveaux statuts de la Coopérative Les Vignerons de Cotignac établis en fonction de l'arrêté en date du 20 février 2020.



VOTE : Pour : 860
Contre : 0
Abstention : 43

Cette résolution est adoptée.

2^{ème} résolution : article 38

A l'article 38 est ajouté « Sont réputés présents les associés coopérateurs qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et garantissant leur participation effective à la réunion de l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue et simultanée.

6. L'associé coopérateur peut également voter par des moyens électroniques de télécommunications sur un site exclusivement consacré à cette fin. »

VOTE : Pour : 890
Contre : 0
Abstention : 13

Cette résolution est adoptée.

3^{ème} résolution : pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait conforme du procès-verbal de cette assemblée, à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

VOTE : Pour : 867
Contre : 0
Abstention : 36

Cette résolution est adoptée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président, les scrutateurs et le secrétaire de séance.

Le Président

M BELLON Richard



les Scrutateurs

Mme BEGUIN Laurence

M JACQUET Jean Marie



le Secrétaire

Mme CAZENAVE Nadine

